



Destinataire : M. Dominic Perri, président
Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des
infrastructures et l'environnement
Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et comités du conseil

Expéditeur : Serge Lamontagne

Date : Le 1er mai 2007

Objet : Révision du réseau artériel de Montréal

Monsieur,

Nous désirons vous transmettre les commentaires de l'arrondissement de Saint-Laurent concernant la révision du réseau artériel que la Commission étudie.

Le 12 avril dernier, nous avons assisté à l'assemblée publique où était présentée une hypothèse retenue au terme de l'étude sur la révision du réseau artériel. L'option présentée prévoit inclure dans le réseau artériel actuel toutes les rues collectrices comportant un circuit d'autobus.

Nous sommes surpris de voir qu'une étude a été réalisée sans que les fonctionnaires de l'arrondissement soient impliqués, d'autant plus que le directeur de la Direction des travaux publics est membre du comité technique règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau routier.

Saint-Laurent, étant l'arrondissement le plus important au niveau du réseau artériel, vous pouvez comprendre les impacts sur nos citoyens de toutes modifications.

Actuellement à Saint-Laurent les rues en mauvais état sont les rues du réseau artériel.

Il est tout à fait logique que des ajustements soient apportés au réseau artériel afin de :

- corriger certaines erreurs;
- apporter des ajustements à la suite de modification ou de prolongement des rues formant ce réseau ;
- boucler certains tronçons du réseau artériel afin de faciliter la continuité de la circulation est-ouest ou nord-sud;
- relier des sites d'importance pour l'ensemble de l'agglomération, tel que le Casino de Montréal, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, le port de Montréal, la cour de triage Taschereau, etc.

Par contre, nous sommes totalement en désaccord avec le scénario retenu soit d'inclure au réseau artériel les rues collectrices comportant un circuit d'autobus.

Il est reconnu que les rues ayant un circuit d'autobus sont beaucoup plus sollicitées et leur détérioration est plus rapide. Cependant, le jumelage de ce critère avec un réseau de rues collectrices ne peut être fait car le résultat obtenu nous donne un amalgame de courts tronçons de rues discontinues, ce qui est contraire au concept même de réseau artériel qui représente un ensemble de rues permettant une circulation continue et importante.

La majorité des rues proposées dans les réseaux de rues collectrices ont peu d'impact sur l'ensemble de l'agglomération. Ils nous semblent, qu'elles ont été considérées, que pour tenter de solutionner un problème de sous-financement.

Considérant les explications du directeur du Service des finances de la Ville, lors de la commission, le financement des rues collectrices se fera probablement au détriment du PTI pour les rues locales ou pour les rues artérielles.

Nous croyons que pour solutionner le problème de sous-financement, il serait beaucoup plus simple de prévoir au PTI des arrondissements des montants supplémentaires dédiés aux rues collectrices.

Cette méthode serait beaucoup plus transparente pour les citoyens et beaucoup plus près des règlements en vigueur sur la délégation et la subdélégation des pouvoirs aux niveaux de l'entretien, la propreté, le déneigement, l'éclairage, la signalisation, la circulation et le stationnement.

Il est essentiel que les questions de circulation, de stationnement, de vignettes, de parcomètres, de zones scolaires, de zones pour handicapés, de traverses de piéton, de débit de circulation soient traitées près des citoyens, donc par les arrondissements.

De plus, le transfert de ces collectrices au réseau artériel représente pour les arrondissements une perte de contrôle sur la vocation future de ces rues, sur les tarifs des parcomètres et possiblement sur leurs revenus.

Nous sommes convaincus qu'il n'est pas nécessaire qu'une rue soit incluse dans le réseau artériel pour qu'elle soit réparée.

Nous espérons que nos préoccupations seront considérées lors de la présentation du rapport de la Commission.



Serge Lamontagne
Directeur de l'arrondissement de Saint-Laurent